

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre
le MARDI 20 FEVRIER à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Février 2024
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2024/07

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme VERON Sandrine (proc. Mme DESEQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), Mme FASQUELLE Léa (proc. M. COLIN
Gérard), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme DELRUE Joëlle), Mme QUENON Sophie
(proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. GUILBERT Richard (proc. M. DUBIEZ
Francis), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

Mme LEROY Martine, absente non excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : DEMANDE DE SOLIDARITÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA VOIRIE DU VAL

La séance ouverte, Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de solliciter une dotation de solidarité auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation de la route et de la tête de pont dans Le Val suite aux inondations du 14 novembre 2023.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | Montant HT | Ressources | Montant HT | Taux |
|-------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|--------------|
| Travaux | 84.646,00 € | Conseil Départemental | 30.000,00 € | 35,4 % |
| | | Dotation de solidarité de l'Etat | 37.716,80 € | 44,6 % |
| | | Sous TOTAL HT | 67.716,80 € | 80 % |
| | | Commune de Lumbres | 16.929,20 € | 20 % |
| | | Sous TOTAL HT | 16.929,20 € | 20 % |
| TOTAL BASE ELIGIBLE HT | 84.646,00 € | TOTAL RESSOURCES HT | 84.646,00 € | 100 % |

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Madame la Sous-Préfète de SAINT-OMER.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 21/02/2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **22 FEV. 2024**
et publication ou notification
du **22 FEV. 2024**



Le Maire,
Joëlle DELRUE

